

**L' Edito
du Maire...**

Chers habitants, chères habitantes d'Émagny

Je souhaite m'adresser à vous en commençant par avoir une pensée pour le peuple ukrainien qui subit depuis maintenant plus d'un an les affres / les douleurs de la guerre.

Le printemps est arrivé dans un contexte bousculé par une actualité sociale omniprésente et un contexte économique contrasté, avec des signes de ralentissement dans certains secteurs, une inflation persistante et un accès plus difficile aux banques, qui freine déjà les projets de certains, notamment en matière immobilière. Nous avons dénoncé l'augmentation opportuniste du prix des pellets, et le retour récent à un tarif inférieur de près de moitié des prix pratiqués au plus fort de l'hiver, confirme s'il en était besoin le caractère totalement spéculatif de ces augmentations.

Le mois de mars est celui du bouclage du budget municipal qui sera voté le 7 avril, et qui marquera notre volonté de maîtrise de la dépense publique, avec un niveau de dépenses contenu à celui des deux premières années de notre mandat, nous permettant de ne pas alourdir le taux de l'imposition communale, tout en préservant notre capacité d'autofinancement, gage de la poursuite des investissements pour l'amélioration de notre cadre de vie.

L'anticipation en matière de rénovation énergétique nous a permis de contenir la dépense au niveau de celui des années passées, malgré l'augmentation importante de l'électricité. Elle a permis aux locataires des logements communaux rénovés de diminuer de près de 50% leurs charges de chauffage. Nous poursuivrons ce programme avec l'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

La limitation de l'amplitude horaire de l'éclairage public a porté ses fruits en permettant une économie substantielle qui permet d'absorber une part significative de l'augmentation du coût de l'électricité. Nous invitons chacun à nous faire part de leur ressenti quant à cette limitation de l'éclairage afin de faire prochainement le bilan complet de cette mesure d'économie.

La préparation du programme des investissements pour 2024 et 2025 s'engage dès maintenant. En matière de voirie, une rencontre récente avec le SIEVO a permis de dégager un consensus autour d'un calendrier prioritaire pour la mise aux normes des réseaux séparatifs, eaux usées et eaux pluviales. Ce sera donc à cet horizon la reprise du réseau de la rue de Moncley, depuis la place de la mairie jusqu'au lotissement du Prélôt, ce qui permettra enfin d'engager la réfection complète de la rue de Moncley, qui sera en sens unique dès cette année, avec la création d'un trottoir sécurisé pour les piétons et un couloir pour les vélos.

La perspective de la création de la passerelle sur l'Ognon se concrétise peu à peu, puisque récemment le Département de Haute-Saône, gestionnaire du pont qui relie notre commune à celle de PIN, a informé de sa décision favorable quant à la prise en charge de cet équipement indispensable à la sécurité des piétons et cyclistes.

11 secondes pour une vie ! : parler des équipements routiers nous oblige à évoquer la question de la vitesse dans la traversée de notre commune. Le radar pédagogique installé depuis novembre, et dont les enseignements sont exposés dans l'article qui lui est consacré dans ce bulletin, nous invite d'ores et déjà à prendre des mesures plus draconiennes, réclamées par de très nombreux riverains qui ne supportent plus, avec raison, les incivilités routières et leurs conséquences pour la sécurité de chacun. Aussi, les deux départementales, D8 et D14, seront concernées par une limitation à 30 km/h sur toute la longueur en agglomération. Mesures faites, ce sont au maximum 11 secondes supplémentaires qui seront nécessaires pour la traversée de la commune entre le pont sur l'Ognon et la sortie du village en direction de Besançon.

Enfin, toutes ces mesures et projets vont également dans le sens écologique. Notre maîtrise de la consommation d'énergie est devenue obligatoire. La préservation de nos conditions de vie sur la planète nous demande de fournir des efforts aujourd'hui pour assurer un avenir meilleur pour nous et nos enfants. L'heure est à la sobriété et à la mobilisation de tous. Ces mesures sont pour le bien de tous, continuons à être solidaires et responsables !

Je voudrais terminer cet édito en partageant une pensée pour Julien DE ALMEIDA, notre collègue conseiller municipal, qui nous a quitté, et attention particulière à son épouse et à ses deux enfants.

08	Avril	Chasse aux œufs
06	Mai	Fête du village
08	Mai	Commémoration de la Victoire 1945 (Emagny puis Pin)
13	Mai	Journée Citoyenne
03	Juin	Goûter des anciens
18	Juin	Vide Grenier
13	Juillet	Fête Nationale avec feux d'artifice à Emagny
26-27	Août	Fête de fin d'été
10	Septembre	Slow-up

08 Avril – Chasse aux œufs :

La mairie d'Emagny donne rendez-vous aux enfants des écoles d'Emagny et de Pin pour une chasse aux œufs le samedi 8 avril 2023 à 11h. Les enfants accompagnés d'un adulte pourront profiter du parc Beau Rivage et partir à la recherche des nombreux chocolats que les cloches auront apportés. À vos paniers ! Le rendez-vous est donné à nos bambins !

08 Mai – Commémoration de la Victoire 1945 :

La Cérémonie du 8 Mai, aura lieu comme auparavant, présidée par les maires d'Emagny et de Pin, en présence du public, avec le concours de l'Harmonie d'Emagny-Pin, d'une délégation de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, des pompiers d'Emagny et de Pin et des enfants de l'école de Pin – Emagny. Cette année, les cérémonies débiteront à 11 h au monument aux morts d'Emagny, puis à 11 h 30, au monument aux morts de Pin.

13 Mai – Journée Citoyenne :

Cette année encore, Emagny se joint aux municipalités toujours plus nombreuses, dans la réalisation de la Journée Citoyenne. Celle-ci aura lieu le samedi 13 mai 2023. Organisée désormais par plus de 2500 communes de toutes tailles, la Journée Citoyenne favorise la participation de chacun et constitue une véritable fabrique de liens sociaux. Chaque année, les habitants consacrent une journée à leur commune pour réaliser ensemble des projets. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques. Il s'agit de permettre à chaque habitant volontaire, quels que soient son âge, son sexe ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité en prenant part à des réalisations concrètes. La Journée citoyenne permet ainsi d'impliquer chacun dans une citoyenneté active, mais aussi de favoriser la rencontre, la mixité et de renforcer les liens dans et entre les territoires.

Ce « faire ensemble » favorise une dynamique de consolidation du vivre ensemble tout au long de l'année. Pour cette journée, nous proposerons trois projets :

- Le montage de l'abri du parc Beurivage,
- La remise au propre de la seconde salle de classe de l'ancienne école,
- La rénovation de l'ancienne lampisterie.

Afin de pouvoir mieux organiser cette journée et prévoir le matériel adéquat, une réunion d'information sera proposée fin avril à l'ensemble des volontaires. Pour connaître les personnes intéressées pour participer à ce beau moment d'échange, nous vous invitons à retourner le coupon ci-joint complété. Nous comptons sur votre participation pour poursuivre les échanges intergénérationnels et continuer le bien vivre ensemble dans notre beau village.

03 Juin - Goûter des anciens :

Fort de son succès, nous réitérons notre rendez-vous avec l'ensemble des anciens d'Emagny, afin de nous réunir autour d'un goûter dans la cour de l'ancienne école du village. Des invitations seront distribuées à chacun, afin que nous puissions enfin nous retrouver ensemble lors d'un moment convivial.

18 juin - Vide Grenier :

Le vide grenier d'Emagny revient pour une nouvelle édition ! Un moment festif, organisé de mains de maîtres par l'association Flor'anim, en partenariat avec la mairie, où l'on vous attend toujours aussi nombreuses et nombreux !

13 juillet - Fête Nationale :

Les traditionnels feux d'artifices seront organisés cette année dans notre commune avec le soutien de la commune de Pin. C'est l'association de Foot D'Emagny-Pin qui s'occupera de la buvette et de la petite restauration.

26 & 27 Août - Fête de fin d'été :

Tout comme l'année passée, la commune d'Emagny vous propose de se réunir, le dernier week-end du mois d'août au parc Beau Rivage. La participation de chacun se fera sur inscription et nous reviendrons vers vous en temps voulu.

10 Septembre – Slow-up 2023 :

Nous venons d'apprendre que la saison 3 du Slow Up est confirmée. Notre commune sera particulièrement concernée avec un point de départ des deux boucles prévues au programme. Tous les détails dans notre prochain bulletin de juin !

Aménagement piéton vers l'école

Des travaux de sécurisation et la création d'un parking aux abords des écoles, pour les enseignants et les personnels de la CCVM intervenant au périscolaire, vont débiter aux vacances de Pâques. Le site bénéficiera d'un accès piéton permanent reliant la rue de Moncley à la rue du Champ du moulin et sera équipé d'un éclairage photovoltaïque, autonome.

L'accès à l'école va être aménagé et une barrière sera installée aux deux accès, de part et d'autre du centre de premier secours, afin de garantir un accès uniquement aux personnels de l'école, enseignants et intervenants du périscolaire.

Les parents accompagnant un enfant en situation de handicap permanent, bénéficieront bien entendu d'un badge d'accès, délivré sur présentation de notification PMR de la MDPH. Les véhicules de secours seront également équipés du badge nécessaire.

Pour rappel, afin de garantir la sécurité des enfants, les voitures ne sont pas autorisées à circuler aux abords de l'école. Le parking en face des pompiers est à disposition des parents.

Un village propre c'est l'affaire de tous !

Déjections canines, dépôts sauvages, encombrants, détritiques sur la voie publique... autant de désagréments subis par chacun d'entre nous et de pollution de la nature mais aussi visuelle. C'est également une question de salubrité publique.

Le travail quotidien de notre agent communal s'accompagne d'un comportement respectueux et de l'implication de chacun !

Jetteriez-vous vos mégots de cigarette dans votre salon ? Jetteriez-vous vos déchets sur le sol de votre cuisine ?

Laisseriez-vous la crotte de votre chien au milieu de votre entrée ? La réponse est non !

Les espaces publics ne sont pas des poubelles, des déchetteries ou des crottoirs. Vous fumez ? Gardez votre mégot en attendant de trouver un cendrier. Vous pique-niquez ? Mettez vos déchets dans une poubelle. Vous souhaitez mettre votre verre dans la benne mais celle-ci est pleine ? Ramenez vos bouteilles chez vous en attendant que la benne soit vide. Vous promenez votre chien ? Prenez avec vous un sac poubelle.

Ensemble, luttons pour un cadre de vie préservé !

Les contrevenants seront passibles d'une amende de 135€ ainsi que des frais d'enlèvement de 100€ pour les déchets et d'une amende de 68€ ainsi que des frais d'enlèvement de 100€ pour les déjections canines. La collectivité ne doit plus supporter tous ces frais pour quelques personnes irrespectueuses.

Nous rappelons également à nos amis cavaliers qui traversent la commune de ne pas circuler sur les trottoirs.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Article 4 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »

Retour sur les premières analyses des données issues du radar pédagogique

Depuis novembre, un radar pédagogique a été installé par nos soins au croisement de la Grande Rue et de la rue du Lieutenant Rossignol. Outre donner une indication de la vitesse en temps réel aux usagers de la route, celui-ci a la capacité d'enregistrer les informations de vitesse et d'heure de passage, dans les 2 sens, afin de pouvoir les analyser à posteriori.

Une première collecte de données nous a permis d'avoir un premier constat fort instructif. Sur cette période 230 647 passages ont été comptabilisés. Même si 93 % respectent les 50 km/h, il reste 17 114 passages à plus de 50 km/h, **dont 202 à plus de 71 km/h et 22 à plus de 91 km/h**, ce qui relève d'un comportement totalement irresponsable de la part de certains conducteurs. En effet, même si la plupart de ces infractions sont concentrées sur la période de nuit (entre 4h00 et 7h00), ce qui n'est en rien une excuse, il est à noter que les deux plus grand excès (104 et 106 km/h) ont eu lieu respectivement entre 8h00 et 8h30 pour le 1^{er} et entre 14h00 et 14h30 pour le second ! Fort de ce constat, le Conseil Municipal votera la mise en place de certaines mesures afin d'améliorer la sécurité routière au sein de notre village.

Informations pratiques : Zoom sur nos associations :

Associations	Contact
Atelier Cours de dessin	03 84 31 90 27 - 06 51 38 64 93 - ruedesarts@orange.fr
Club EPGV (Gym Volontaire)	09 53 14 25 90
Club Loisirs Féminins	03 81 60 22 81
Dojo d'Emagny	07 70 10 80 29 - 06 89 93 19 89 - dubois.benoit@gmail.com
Flor'Anim	06 22 03 18 18
Football Club Emagny-Pin	06 86 43 55 67 - van-meerssche@orange.fr
Impact 25 : Muay Thai – Kick Boxing	06 74 54 71 27 - 06 50 49 71 10 - impact.25@hotmail.com
Orchestre d'Harmonie Pin-Emagny	03 81 55 05 11

Commerces ambulants :

- Le mardi : « La Renardière » (pizzas au feu de bois),
- Le jeudi : « Pique-pique et retouchera » (couture et retouches), Samuel Mougey pour les fruits et légumes et « La Pause fromagère », sont présents chaque semaine.

Vivons ensemble :

En ce qui concerne les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

Dans le but de dégager nos trottoirs et favoriser les déplacements des piétons et poussettes, nous vous invitons à :

- Ranger vos poubelles après leur ramassage, au plus tard le soir même,
- Utiliser, dans la mesure du possible, les places de parking présentes sur la commune, et non les trottoirs ou les espaces verts, non prévus à cet effet.

Il est rappelé que l'entretien des pieds de mur, trottoirs et végétation encombrant le domaine public est de la responsabilité de chacun.

Discutons ensemble :

Le secrétariat de la mairie est ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h et le mardi après-midi de 14h à 19h.

Lors de tout échange via email avec la mairie, merci de préciser vos coordonnées (adresse et/ou téléphone), afin que l'on puisse vous contacter plus aisément si cela s'avère nécessaire et opportuniste.

Nous vous invitons à télécharger sur votre smartphone dès à présent l'application « Panneau Pocket », afin d'être informé en temps et en heure des informations importantes relatives à la vie de la commune d'Emagny.



Pour suivre en temps réel les informations concernant Emagny, nous vous invitons également à **vous abonner à notre Newsletter** en vous connectant sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante :

www.emagny.fr .

